



**gironde numérique**

Le numérique au service des Girondins

**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 07 FÉVRIER 2017**

**Date de la convocation : 20 janvier 2017**

**Sous la présidence de Monsieur Matthieu ROUVEYRE**

**Présents :**

Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Xavier PARIS (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°170207\_006**

**BUDGET PRIMITIF 2017**

**BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

**DÉLIBÉRATION N°170207\_006  
BUDGET PRIMITIF 2017****BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

**Considérant** l'empêchement de Monsieur Pierre DUCOUT, Président de Gironde Numérique, et conformément à l'article 12 du règlement intérieur et à la délibération n°20150520-003 du 20 mai 2015, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Gironde Numérique, a présidé la présente séance du comité syndical du 07 février 2017.

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 20 janvier 2017 fixant le prochain comité syndical le 07 février 2017 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 07 février 2017 à 18h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Vu** le vote de ce projet selon les règles des AE-AP/CP par délibération en date du 09 juin 2009,

**Vu** le vote de création du Budget annexe « Contrat de Partenariat Public Privé » par délibération en date du 09 juin 2009,

**Vu** le vote de changement de dénomination de ce Budget pour l'intituler « Aménagement Numérique du Territoire » par délibération en date du 26 janvier 2011,

**Vu** la délibération de reprise anticipée des résultats 2016 en date du 07 février 2017,

**Vu** la convention de financement du réseau Haut Débit Girondin relative à la participation annuelle du Département de la Gironde entre le Syndicat mixte Gironde Numérique et le Département de la Gironde en date du 07 mars 2012,

**Vu** l'avenant n°1 à la convention de financement du réseau Haut Débit Girondin relative à la participation annuelle du Département de la Gironde entre le Syndicat mixte Gironde Numérique et le Département de la Gironde en date du 24 janvier 2014,

**Vu** la délibération d'ambition numérique du Conseil Départemental pour le Très Haut Débit,

**Vu** la délibération du Budget Primitif du Conseil Départemental allouant des crédits de paiement pour le préfinancement d'opticalisation de NRA ZO dès l'année 2016.

## DÉLIBÉRATION N°170207\_006 BUDGET PRIMITIF 2017

### BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Vu la délibération de lancement du projet « Initiative Très Haut Débit » en date du 20 octobre 2016

#### I - Exposé des motifs

Le Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire » du Syndicat mixte Gironde Numérique est dédié au Contrat de Partenariat Public Privé (extensions comprises) en cours ainsi qu'au futur projet « Initiative Très Haut Débit » (ITHD).

Ce Budget retrace :

- Les loyers issus :
  - Du Contrat de Partenariat Public Privé initial (PPP)
  - Des extensions
    - « Girnum V2 », COBAS, Jalle Eau Bourde
- Les crédits d'assistance pour la maîtrise d'ouvrage relatif au projet ITHD
- Les crédits relatifs au remboursement des charges de ressources humaines pesant sur le budget principal et en relation avec le projet ITHD

#### **RIP1G (Réseau d'Initiative Public 1° Génération)**

##### Contrat de Partenariat Public Privé

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels L1 (investissement), L2 (financement), L3 (exploitation) et L4 (impôts et taxes) à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière du contrat modifiée (annexe10).

##### Extension « GirNum V2 »

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels L1 (GER investissement), L3 (exploitation) et L4 (impôts et taxes) à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière de l'avenant n°3.

##### Extensions pour la COBAS et la Communauté de communes Jalle Eau Bourde

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels L1 (GER investissement) et L3 (exploitation) à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière des avenants n°4 et 5.

#### **RIP2G (Réseau d'Initiative Public 2° Génération)**

##### Projet Gironde Haut Mega

Le Budget lié au projet Gironde Haut Mega retrace en Restes A Réaliser, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) ainsi que le marché d'opticalisation de 39 NRAZO. L'année 2016 a vu le lancement des appels d'offres pour débiter le déploiement du Très Haut Débit sur le département en fibre optique et en montée en débit tel que voté précédemment dans le schéma directeur (SDTAN) et présenté à la Mission Très Haut Débit dans le dossier de demande de subvention auprès de l'État (FSN). Les crédits pour la future Délégation de Service Public (DSP) seront positionnés dès l'année 2018.

## DÉLIBÉRATION N°170207\_006 BUDGET PRIMITIF 2017

### BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Pour rappel :

- Concernant le PPP :
  - Les infrastructures réseaux créées dans le cadre du Contrat de Partenariat Public Privé (CPPP) sont amorties par le partenaire privé Gironde Haut Débit.
  - Les subventions d'investissement reçues pour financer le CPPP sont amorties au 1<sup>er</sup> janvier de leur année d'encaissement et sur la durée résiduelle du Contrat de Partenariat Public Privé.
- Concernant les acquisitions ou réalisations d'infrastructures réseaux effectuées en régie directe hors PPP
  - Les travaux sont amortis sur une durée de 30 ans.
  - Les subventions d'investissement reçues sont amorties sur la même durée que le bien financé, soit 30 ans

## II - Présentation du Budget

Le projet de Budget Primitif est voté avec une reprise anticipée des résultats de l'année 2016.

Le projet de Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 27 230 221,19 euros, se décomposant en :

- 12 804 071,67 euros en section d'exploitation,
- 14 426 149,52 euros en section d'investissement.

Il se présente comme suit :

### 1 - Dépenses et recettes de la section d'exploitation

**Les dépenses** d'un montant total de 12 804 071,67 euros sont réparties entre :

- Chapitre 011 (loyer d'exploitation (L3 + L4)) pour 3 911 971,67 euros,
- Chapitre 012 (charges de personnel) pour 200 000 euros,
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 100 euros,
- Chapitre 66 (loyer de financement (L2)) pour 1 398 000 euros,
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour 200 euros,
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 7 178 000 euros,
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 115 800 euros.

**Les recettes** d'un montant total de 12 804 071,67 euros sont réparties entre :

- Recettes commerciales pour 3 628 435 euros,
- Participation des EPCI pour 55 228,67 euros (RAR 2016 de 53 188 euros compris),
- Redevances des NRAMED pour 64 371 euros,
- Amortissement des subventions d'équipement reçues pour 2 813 550 euros,
- Excédent d'exploitation reporté pour 6 242 487 euros.

**DÉLIBÉRATION N°170207\_006  
BUDGET PRIMITIF 2017**

**BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

**2 - Dépenses et recettes de la section d'investissement**

**Les dépenses** d'un montant total de 14 426 149,52 euros sont réparties entre :

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour 83 345 euros,
- Chapitre 23 (immobilisations en cours) pour 7 835 469,52 euros (RAR 2016 de 3 214 518,52 euros compris),
- Chapitre 16 (loyer investissement L1) pour 3 693 785 euros,
- Chapitre 040 (amort. des subventions d'équipement) pour 2 813 550 euros.

**Les recettes** d'un montant total de 14 426 149,52 euros sont réparties entre :

- Subventions d'investissement reçues pour 4 560 754,80 euros (RAR 2016 de 642 923,80 euros compris)
  - Département de la Gironde pour 3 588 000 euros,
  - Subvention des EPCI pour 329 831 euros, (participation des EPCI ayant fait le choix de financer le CPPPV1 sur 19 ans),
- Affectation des résultats pour couverture besoin de financement de la section d'investissement pour 348 338,92 euros
- Virement de la section de fonctionnement pour 7 178 000 euros,
- Amortissement des immobilisations pour 115 800 euros,
- Résultat d'investissement reporté pour 2 223 255,80 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2017 du Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire ».

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 07 février 2017

Pour expédition conforme,

1<sup>er</sup> Vice Président de Gironde Numérique

Matthieu ROUVEYRE

Annexe : maquette du Budget Primitif 2017